

# SYNDICAT C.G.T. DES TRAVAILLEURS PORTUAIRES DU GRAND PORT MARITIME DU HAVRE

LE HAVRE

FRANCE

Le Havre, le 22 décembre 2009

## Information 3

Camarades,

La Commission Exécutive de la FNPD du 16 décembre 2009 a analysé les réponses du gouvernement sur nos demandes. La seule réponse concrète reçue est un tableau récapitulatif des projets dans les différents ports, que nous a fait parvenir M. BESSARD, Conseiller Technique de M. BUSSEREAU.

Ce tableau ne récapitule, en fait, que des projets existants qu'ils ont ressorti des cartons et que ne sont même pas chiffrés pour certains.

En ce qui concerne les investissements nouveaux, ils sont inexistant, car l'Etat se contente de respecter ses obligations. Pas un centime de plus pour développer les ports alors que M. BUSSEREAU annonce que l'Etat pourrait soutenir financièrement un groupe comme CMA-CGM, qui est en difficulté. Armement, qui rappelons-le, est un des demandeurs de la réforme portuaire.

Pour l'amiante, M. BESSARD, nous a assuré que nous allions recevoir un courrier signé du Ministre, nous apportant les garanties que nous demandions. Courrier, à ce jour que nous n'avons toujours pas reçu.

Monsieur le Ministre observe que la crise a un impact plus faible en France que dans les autres ports européens. Si la réforme avait réellement été mise en place, nous serions aujourd'hui dans un schéma du « tout privé », comme dans les autres ports européens et alors la crise nous aurait frappé de la même manière que nos collègues. C'est bien la présence publique dans les ports qui peut éviter des schémas catastrophiques.

Camarades, nous devons frapper fort et montrer au gouvernement et aux employeurs que nous sommes déterminés à obtenir les garanties nécessaires. Le bilan est actuellement le suivant :

- **L'emploi** : pas de création d'emploi, mais des plans sociaux déguisés.
- **Le développement portuaire** : pas de projet de développement d'activité ni sur les investissements portuaires.
- **La pénibilité** : aucun engagement.
- **L'amiante** : nous attendons toujours des réponses concrètes.
- **La Convention Collective Nationale Unique** : rien sur l'extension de celle-ci aux ports fluviaux et aux ports de pêche.

Pour toutes ces raisons, la Fédération Nationale Ports et Docks appelle à cesser le travail 24 heures :

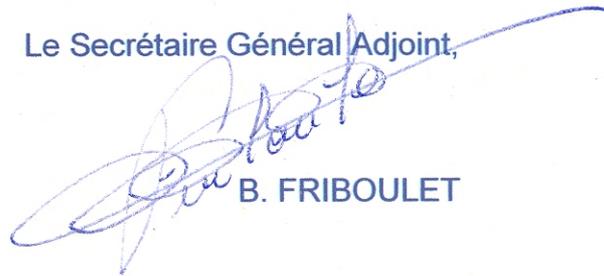
**Lundi 4 janvier 2010  
et  
Lundi 11 janvier 2010**

**( En plus des actions engagées depuis le 16 novembre 2009. )**

Les travailleurs portuaires ne peuvent accepter de telles réponses. Ils se réuniront début janvier pour définir les modalités de la montée en puissance du mouvement engagé, si le gouvernement reste muet face aux attentes des salariés.

Nous vous tiendrons informés des modalités d'actions pour les journées du 4 et 11 janvier 2010.

Le Secrétaire Général Adjoint,



B. FRIBOULET

Ce tract tient lieu de préavis

**Pour Info et Affichage**